

Aux parents des élèves du cycle

Petit-Lancy, le 14 août 2018

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Veillez trouver, en pièce jointe, le bulletin d'inscription concernant les études accompagnées pour la rentrée. (Début : lundi 4 septembre 2018)

Ces études facultatives consistent à encadrer les élèves à la fin de la journée de 15h30 à 16h45 (Mercredi 13h15-15h15)

Pendant une heure et quart les élèves, en groupe de 3 ou 4, font leurs devoirs sous la responsabilité d'un professeur ou d'un étudiant diplômé. Après une période d'adaptation nécessaire, le travail effectué pendant l'étude permet à l'élève de terminer tout ce qui est à faire pour le lendemain.

Le mercredi, la durée de l'étude est de deux heures, ce qui permettra aux élèves d'approfondir une matière si besoin et d'anticiper les épreuves à venir.

En demeurant à votre disposition, je vous prie, Madame, Monsieur, chers Parents, de recevoir mes meilleurs et dévoués messages.

Brice Clerc
Responsable des
études accompagnées

Objectif de l'étude :

encadrer les élèves, leur apporter l'aide nécessaire à accomplir le travail pour le lendemain.

L'élève

classe : 4F1 4F2 4F3 4F4 4B1 4B2 4B3 4B4
 5F1 5F2 5F3 5F4 5B1 5B2 5B3
 6F1 6F2 6F3 6F4 6B1 6B2 6B3

est inscrit(e) à l'étude accompagnée, selon les horaires suivants :

Elèves de 4 ^e :	lundi, mardi, jeudi et vendredi	de 15h30 à 16h45
	mercredi	de 13h15 à 15h15

Elèves de 5 ^e :	lundi, mardi, jeudi et vendredi	de 15h30 à 16h45
	mercredi	de 13h15 à 15h15

Elèves de 6 ^e :	lundi, mardi, jeudi et vendredi	de 15h30 à 16h45
	mercredi	de 13h15 à 15h15

Conditions :

- L'inscription se fait pour le demi-semestre.
- L'élève est tenu de fréquenter l'étude au minimum 3 fois par semaine.

Prix : CHF 100.– par semaine (5 jours).

Il n'est accordé ni rabais, ni remboursement (complet ou partiel) pour des études non fréquentées ou pour un retrait avant le terme fixé par l'inscription.

- Pour les inscriptions en cours de demi-semestre, le prix de l'étude accompagnée sera calculé au prorata du nombre de semaines jusqu'à la fin de la période.
- **Les élèves ne sont pas autorisés à quitter le campus avant le début de l'étude.**

Cette fiche doit être rendue à M. Clerc d'ici au 28 août.

Nom des parents, tuteurs ou responsables :

.....

Date :

Signature :